

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1543 Société : RAM ND 100%
 Actif Pensionné(e) Autre :
Nom & Prénom : OUSSOUSS BRAHIM
Date de naissance : 01/01/1950
Adresse : Bd Abdellah Benhadj, F. mal 3, N°01 CASA
Tél. : 06 74 63 62 78 Total des frais engagés : 1178,6 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019



Cachet du médecin :

Date de consultation : 30/06/2022 Nom et prénom du malade : OUSSOUSS BRAHIM Age :
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA BLANCA

Signature de l'adhérent(e) : E.S.B.J.

Le : 30/06/2022

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
30 JUIN 2021		62	250 Drp	Dr EL ASI CPM 100% Jour 59, Bd. de l'Yvette Résidence Les Fleurs

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DE CASABLANCA 160, Bd EL Mahatta Casablanca Tel 05 22 80 09 70 N.P.E.	30.06.22	928.60

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Docteur EL ASRI Halima

OPHTALMOLOGUE

Maladies et Chirurgie des Yeux

Laser - Angiographie

ex. Chef de Service à

l'Hopital de Mohammadia

LOT/EXP.:

ER9031
EJ2308
09/2023
PPV 127DH00

Casablanca; le : 30 JUIN 2022

LOT/EXP.:

ER9031
EJ2308
09/2023
PPV 127DH00

127,60 x 3

- X 0.10500 collyre (3) 1 gtl 10 ml

91,50 x 3

Alpha gone

1 gtl 10 ml

144,70

Sisomax

1 gtl x 3 ml

OUSSOU S BRAHIM

LOT/EXP.:

ER9031
EJ2308
09/2023
PPV 127DH00

SYNTHEMEDIC
22-24 Rue Zektouni Benou
El Asni 26500 Casablanca
P.P.C: 144.10

56



PPV: 91DH50

Brimontaine

الدار الدار
MACIE DE CASABLA
El Mahatta - Casab
Tél: 05 22 80 09 70

129,60

SIS NEURO

1 gtl x 3 ml

928,60



PPV: 91DH50

Collyre en solution

Flacon de 5 ml

Dr El ASRI Halima
Ophtalmologue
39, Bd. Zerkouni Casab
Résidence les Fleurs

PPV: 91DH50

Collyre
solution

SYNTHEMÉDIC

22-24 Rue Zoubeir Ibnou
El Aouam 20500 Casablanca

ml e



P.P.C: 129.00

Citicoline et Acide Hyaluronique

Composition:

Citicoline sodique, Acide hyaluronique, Phosphate de sodium monobasique monohydraté, Phosphate de sodium dibasique dodécahydraté, Chlorure de sodium, Chlorure de benzalkonium, Eau ppi.

Présentation:

Solution ophtalmique stérile en flacon de 10 ml.

VISNEUROX OMK1® est une solution ophtalmique de citicoline à 2% et à 0,2% d'acide hyaluronique avec un poids moléculaire élevé.

VISNEUROX OMK1® grâce à la présence de citicoline, exerce une action structurelle qui favorise la réparation de l'intégrité des membranes cellulaires endommagées, lors de pathologies ophtalmiques dégénératives, telles que le Glaucome.